



**Compte-rendu de l'Assemblée générale de la SoPHAU
du samedi 7 décembre 2024**

L'assemblée générale de la SoPHAU s'est tenue le samedi 7 décembre 2024, de 9h30 à 16h15, à l'INHA, Paris.

Présents ou représentés (72) : Sabine Armani, Hélène Aurigny, Maxence Badaire, Clément Bady, Claire Balandier, Nathalie Barrandon, Stéphane Benoist, Clara Berrendonner, Jean-Baptiste Bistagne-Refalo, Sandra Boehringer (r), Lucie Buchère (r), Jean-Yves Carrez Maratray, Maria Paola Castiglioni (r), Clément Chillet (r), Pierre Cosme, Cyril Courier (r), Manon Courtois (r), Jean-Christophe Couvenhes (r), Anne Daguet-Gagey, Louis Dautais, Guillaume De Meritens De Villeneuve (r), Fabrice Delrieux (r), Françoise Des Bosc, Julien Dubouloz (r), Pauline Ducret (r), Josette Elayi (r), Mathieu Engerbeaud, Paul Ernst (r), Arianna Esposito, Claire Fauchon-Claudon (r), Audrey Ferlut (r), Anne Gangloff, Michael Girardin, Antonio Gonzales, Catherine Grandjean, Laetitia Graslin, Eric Grau (r), Jean-Pierre Guilhembet, Pierre-Olivier Hochard, Charles-Alban Horvais, Tanja Itgenshorst, Anne Jacquemin, François Kirbihler, Perrine Kossman, Jean-Claude Lacam (r), Amarande Laffon, Sophie Lalanne (r), Patrick Le Roux (r), Sabine Lefebvre, Bernard Legras (r), Marine Leroy, Brigitte Lion, Marie-Christine Marcellesi, Sébastien Marchand (r), Susana Marcos (r), Valérie Matoian (r), Ségolène Maudet (r), Cécile Michel (r), Michel Molin (r), Dominic Moreau (r), Airton Pollini, François Porte, Sarah Rey (r), Nicolas Richer, Adrian Robu, Hélène Roelens-Flouneau (r), Lucia Rossi, Catherine Saliou, Annie Sartre-Fauriat (r), Maria Teresa Schettino (r), Alexandre Vlamos, Catherine Wolff (r).

Membres du bureau (8) : Manuel Royo, Sylvain Janniard, Cyrielle Landrea, Clément Sarrazanas, Laurence Mercuri, Caroline Michel d'Annville, Isabelle Pernin, Gaëlle Tallet.

Invités (6) : Joëlle Alazard, Céline Borello, Pierre Ouzoulis, Anne-Valérie Solignat, Claire Soussen, Marie-Bénédicte Vincent.

Excusés (9) : Nicole Belayche, Pierre Bonnant, Elisabeth Deniaux, Marie-Odile Laforge-Charles, Nicolas Laubry, Hélène Ménard, Sylvie Pittia, Maurice Sartre, Caroline Schwob-Blonce.

Ordre du jour

MATIN 9h30-12h

1. Table ronde : *L'histoire universitaire et l'histoire scolaire : ont-elles quelque chose à se dire ?*
2. Attribution du Prix SoPHAU en présence de l'expert étranger

Buffet à 12h15

APRÈS-MIDI 13h45-16h

3. Rapport d'activité du Président
4. Rapport financier du Trésorier
5. La SoPHAU aux *Rendez-Vous de l'Histoire* de Blois
6. Informations sur les *Nocturnes de l'Histoire* 2025
7. La SoPHAU et ses partenariats en réseau (Antiquité Avenir, CoSSAF)
8. Postes d'enseignants-chercheurs et de chercheurs : bilan de la campagne de recrutement 2024 et informations sur les prévisions de postes en 2025
9. Point sur les projets de réforme en cours : « acte II de l'autonomie des universités », concours de recrutement dans l'enseignement secondaire
10. Nouvelles adhésions
11. Renouvellement partiel du bureau
12. Questions diverses

La séance est ouverte à 9h45.

MATIN

1. **Table ronde « L'histoire universitaire et l'histoire scolaire : ont-elles quelque chose à se dire ? »**

Joëlle Alazard (professeur de chaire supérieure en histoire au lycée Louis-le-Grand, présidente de l'APHG), **Céline Borello** (professeur d'histoire moderne, Le Mans Université, secrétaire générale de l'AHMUF), **Pierre Ouzoulias** (vice-président du Sénat, chargé de recherche au CNRS), **Anne-Valérie Solignat** (inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche), **Claire Soussen** (professeur en histoire du Moyen Âge, Sorbonne Université, présidente de la SHMESP) et **Marie-Bénédicte Vincent** (professeur d'histoire contemporaine, université de Franche-Comté, membre de H2C) ont participé à cette table ronde modérée par Isabelle Pernin et Manuel Royo.

Dans la perspective du renouvellement des programmes de l'enseignement primaire et secondaire, la thématique retenue pour la table ronde a paru d'autant plus importante qu'avec les sociétés d'historiens universitaires des autres périodes, le bureau de la SoPHAU a été auditionné fin septembre par le groupe d'élaboration des projets de programme d'histoire-géographie (GEPP), missionné par le Conseil Supérieur des Programmes pour réaliser ce travail de conception.

L'objectif était donc de s'interroger sur la manière dont se fait ou peut s'imaginer la transmission dans l'enseignement primaire et secondaire des savoirs universitaires, acquis ou encore en question. Doit-on simplifier, voire esquiver, la complexité de nos recherches ? Quel écho notre travail de chercheurs en histoire (toutes périodes) à l'université trouve-t-il dans les programmes d'histoire des premier et second degrés ? Quelle place donner encore aux périodes anciennes (Antiquité, Moyen Âge, mais bientôt époque moderne ?) dans un monde où domine un présent immédiat ?

Trois aspects principaux ont été abordés : la place de la discipline historique dans la formation des enseignants des premier et second degrés, les moyens de renforcer la discipline et de faire entendre le scientifique dans les classes, les modes de transmission de la matière scientifique.

Sur la formation disciplinaire

Pour les trois associations d'historiens présentes, plus les programmes des concours sont ambitieux, plus la formation disciplinaire est vidée de son contenu. La formation continue, pourtant très plébiscitée par les collègues des premier et second degrés, est réduite à deux jours de stage par an en moyenne, la plus courte durée dans la fonction publique. Elle est placée de façon dissuasive

en soirée ou pendant les vacances et est limitée aux questions pédagogiques alors que les collègues qui réclament des stages ont envie au contraire de renouer avec le scientifique. Mais, pour l'Inspection générale (A.-V. Solignat), on ne peut pas faire la même histoire à l'université et dans les premier et second degrés et il faut s'adapter à un public qui n'a pas vocation à devenir historien. Elle regrette à ce sujet que, dans les formations type CAPES professionnel, rares sont les universitaires qui acceptent d'intervenir.

Quant au vice-président du Sénat, il confirme que la volonté du politique, qui est méfiant vis-à-vis des universitaires, est de disjoindre le scolaire et le scientifique et de reprendre en main la formation des enseignants et son contenu en remettant en place les écoles normales d'instituteurs. Nous vivons une crise aigüe de la raison critique et la remise en cause de la liberté académique, ce qui nécessite une réaction collective, bien plus collective qu'aujourd'hui.

Sur les moyens de renforcer la discipline et le scientifique

Les intervenants font plutôt part de constats. Pour l'Inspection générale, l'objectif de l'enseignement dans les premier et second degrés est de former « l'honnête homme » et la France a beaucoup de chances car, ailleurs en Europe (Allemagne, Pays-Bas), les programmes sont différenciés, en fonction des régions, comme dans les *Länder* en Allemagne, autonomes et souverains pour définir leurs programmes. Pour J. Alazard et Cl. Soussen, l'Inspection générale est dépendante du politique et il n'est plus possible d'obtenir de l'aide sur certains dossiers. Pour P. Ouzoulias, l'autorité du professeur et l'autorité de la matière sont non seulement contestées par le politique mais elles sont aussi remises en question par l'élève et les parents (il rappelle l'assassinat de S. Paty et le fait que certains élèves refusent d'ouvrir leur manuel parce qu'ils ne doivent pas voir certaines choses). La difficulté tient peut-être au fait que peu de parlementaires ont été formés à l'université et peu d'entre eux sont issus du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur ; aujourd'hui, seuls deux sénateurs par exemple sont des universitaires ; par comparaison, le gouvernement allemand est composé pour moitié de docteurs de l'université, le gouvernement français n'en compte que deux.

Sur les modes de transmission de la matière scientifique

Les stages de deux ou trois jours à destination des collègues des premier et second degrés (les voyages de terrain par exemple) marchent très bien. Pour P. Ouzoulias, le gouvernement a une vision très entrepreneuriale de la société, ce qui implique la mise à l'écart des corps intermédiaires. Les universitaires doivent s'organiser en instances fédératives pour pouvoir peser. Pour C. Borello et J. Alazard, les associations académiques d'historiens sont compartimentées et repliées sur leur période et doivent dépasser cette situation. M.-B. Vincent propose de réinvestir les synthèses historiques comme forme de diffusion du savoir. Contrairement à d'autres pays, la France n'a plus cette tradition des grandes synthèses pourtant très efficaces. P. Ouzoulias conclut sur la nécessité de revoir les formes d'évaluation scientifique car les synthèses n'ont aucune valeur en bibliométrie.

Pour finir, une discussion s'engage avec la salle, notamment sur l'enseignement de l'histoire transformée en « récit national » et sur les causes de la méfiance du politique vis-à-vis de la recherche. Selon P. Ouzoulias, pour le politique, il n'y a pas de différence entre la construction du savoir et la formulation d'une opinion, entre l'université et les réseaux sociaux. Il ne fait pas de distinction entre la liberté académique et la liberté d'expression. Pour le politique, le savoir n'est qu'opinion.

2. Attribution du Prix SoPHAU en présence de l'expert étranger

Isabelle Pernin présente l'expert étranger choisi pour examiner les thèses finalistes du concours. **Alice Bencivenni** est Professoressa associata à l'Alma Mater Studiorum de l'université de Bologne. Elle est spécialiste d'histoire et épigraphie grecques. Parmi ses publications, citons :

- *Inscriptions of Greek Cyrenaica: Greek Verse Inscriptions of Cyrenaica. Second Edition*, Bologne, Alma Mater Studiorum Università di Bologna, 2024 (co-auteur)
- *Ravenna. Le iscrizioni greche*, Milan, Jouvence, 2018
- *Progetti di riforme costituzionali nelle epigrafi greche dei secoli IV-II a.C.* (Tarsie 1), Bologne, Lo Scarabeo, 2003

Alice Bencivenni prend ensuite la parole et déclare que le Prix SoPHAU 2024 est attribué à **Pauline Ducret** pour son travail intitulé *La dynamique du chantier. Construire à Rome et dans le Latium du IV^e siècle av. J.-C. au I^{er} siècle ap. J.-C.*, thèse de doctorat préparée sous la direction de Catherine Saliou et soutenue le 17 décembre 2022 à l'université Paris 8 Vincennes – Saint Denis. L'experte vient alors éclairer son choix par la lecture de son rapport.

L'assemblée félicite la lauréate, présente en visio-conférence, qui à son tour prend la parole pour se réjouir de recevoir le prix. Catherine Saliou, directrice de la thèse, présente dans la salle, se déclare très heureuse et félicite à son tour Pauline Ducret.

APRES-MIDI

La séance reprend à 14h05.

3. Rapport d'activité du Président

Le président (MR) souhaite être relativement bref sur un certain nombre de points ou de questions en suspens qui feront l'objet d'un développement spécifique de l'ordre du jour et des discussions. Cependant, MR veut avant tout rendre hommage aux collègues dont la SoPHAU a eu connaissance de la disparition depuis la précédente assemblée générale de décembre 2023 : MR veut citer ici Luce Pietri et Jean Ducat. Que leurs proches, leurs amis, leurs élèves et anciens élèves soient assurés de notre sympathie.

Pour en revenir aux événements qui ont marqué la vie de notre association, évoquons d'abord les *Nocturnes de l'Histoire* coorganisés en concertation avec les trois autres associations d'Historiens de l'enseignement supérieur. Le 27 mars dernier, ce sont près de 90 manifestations, toutes périodes confondues, qui ont eu lieu sous la forme de visites, de conférences, de présentations de sites ou d'archives, de cafés historiques, *escape games*, ateliers, projections-débats de films historiques. Les prochains nocturnes auront lieu le 26 mars 2025, le nombre des propositions retenues (55) connaît une baisse, cependant l'Antiquité reste bien présente avec dix d'entre elles et cinq transpériodiques, ce qui est une légère progression par rapport à l'an dernier (7). Le président a eu le plaisir d'être l'adjoint de Sylvie Pittia qui siégeait à la coordination en tant qu'ancienne présidente de la SoPHAU, selon les statuts des NDH ; MR la remercie vivement pour le travail accompli et sa direction.

S'agissant des *Rendez-vous de l'Histoire de Blois*, Gaëlle Tallet, a porté au titre de la SoPHAU une carte blanche qui s'est déroulée le samedi 12 octobre. Le sujet en était les « Temps de la ville : rythmes, périodisation, historiographies ». Depuis plusieurs années la SoPHAU a coutume de faire dialoguer ensemble les différentes périodes et d'envisager les questions sur la longue durée. Ce sont de passionnants échanges auxquels se sont ainsi livré devant une cinquantaine d'auditeurs : Sylvie Crogiez-Pétrequin (professeur d'histoire et d'archéologie romaines à l'université de Tours), Julien Loiseau (professeur d'histoire du monde islamique médiéval, Aix Marseille université), Joël Cornette (professeur émérite d'histoire moderne, université Paris 8) et

Alexandre Frondizi (MCF en histoire contemporaine, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne). Ces collègues étaient réunis autour de Catherine Saliou (professeur d'histoire romaine à l'université Paris 8 et directrice d'Études à l'École Pratique des Hautes Études) qui a animé le débat. Les prochains rendez-vous auront pour thème la France et le président ne doute pas que le ou la remplaçante de Gaëlle Tallet – que MR remercie tout spécialement – saura retenir l'attention du conseil scientifique de Blois par des suggestions aussi pertinentes et sympathiques.

S'agissant des autres activités scientifiques de l'association, le président a également le plaisir d'annoncer la **parution prochaine dans un supplément des *Dialogues d'Histoire Ancienne* des actes du colloque de Strasbourg organisé en 2020** par Julien Fournier et Maria Teresa Schettino, sur *L'historien de l'Antiquité et les archives*. Du fait de la pandémie, le colloque n'avait pu – comme vous vous en souvenez – se tenir mais devait faire toutefois l'objet d'une publication, ainsi qu'il est de tradition à la SoPHAU. Si certains orateurs s'étaient très tôt désistés, d'autres furent sollicités par Sylvie Pittia et Maria Teresa Schettino, qui ont permis de compléter et d'éditer un volume d'environ 250 000 signes au total qui paraîtra très prochainement. Le président signale aussi la **parution pour avril 2025 de la thèse de Jérémie Clément (prix SoPHAU 2019)** sur la *Guerre et la culture équestre dans le monde grec, de Xénophon à Polybe*, aux Presses universitaires de Provence dans la Bibliothèque d'Archéologie Méditerranéenne. Au titre de ces mêmes activités, le professeur Alice Bencivenni, de l'université de Bologne a proclamé tout à l'heure la lauréate du Prix SoPHAU 2024. Madame Bencivenni, que la SoPHAU est très heureuse d'accueillir, est professeur associée dans son université depuis 2019 et ses recherches portent sur l'épigraphie, l'histoire et les institutions des cités grecques particulièrement à l'époque hellénistique.

Le président annonce enfin que l'assemblée générale de printemps sera l'occasion du **prochain colloque biennal de la SoPHAU**. Celui-ci aura lieu à **Dijon les 13 et 14 juin 2025** sur la future question d'Agrégation dont nous attendons le sujet et qui, en toute logique, devrait concerner le monde grec. Vous serez avertis du programme dès que nous serons plus avancés à la fois sur la question retenue et sur l'organisation du colloque. Il en va de même du **futur colloque de la Mommsen Gesellschaft** qui aura lieu le 28 mars 2025 à Francfort sur les *relations entre les cités grecques et le pouvoir romain de Pompée aux temps des Flaviens*. La rencontre devrait inaugurer des échanges scientifiques biennaux à parité – tantôt en France, tantôt en Allemagne. Cette annonce donne l'occasion au président d'aborder les relations avec les autres partenaires de la SoPHAU. MR mentionne, pour commencer, le courrier commun signé avec les trois autres associations d'Historiens de l'enseignement supérieur, et destiné à appuyer l'initiative d'un doctorant médiéviste contractuel qui cherche à susciter auprès des députés de l'Assemblée nationale l'élaboration un projet de loi de protection des doctorants qui demandent leur détachement dans le Supérieur. Nous avons l'an dernier déjà évoqué la précarité des situations que connaissent nos doctorants, même lorsque, titulaires d'un CAPES ou d'une agrégation, ils peuvent bénéficier d'un contrat, face à la direction de l'enseignement secondaire. Le courrier circule semble-t-il actuellement au sein de l'Assemblée. Toujours avec les collègues médiévistes, modernistes et contemporanéistes, Sylvain Janniard a représenté la SoPHAU lors de la table ronde organisée à l'occasion de l'assemblée générale de la SHMESP le 16 novembre dernier sur *Périmètre et légitimité des prises de position des sociétés d'histoire dans l'espace public*, un thème dont l'actualité n'est pas à démontrer dans le contexte que nous connaissons.

Le 23 novembre a également eu lieu l'assemblée générale du réseau *Antiquité Avenir* qui a reconduit dans leurs fonctions au directoire les membres de la SoPHAU et pour la troisième année consécutive a choisi de ne pas élire de président à la tête du réseau. Notons que notre collègue, ancienne présidente de l'APLAES, Emmanuèle Caire, est devenue la secrétaire d'AA en remplacement de Pierre-Alain Caltot, qui reste suppléant. Cette année marque aussi l'ouverture effective du Prix Antiquité Avenir qui s'adresse aux classes du secondaire et dont l'initiative revient à notre collègue Sylvie Pittia. Le thème retenu pour 2024-2025 est le suivant : « Explorer » dans tous les sens du terme et le lauréat du prix sera annoncé au plus tard le 31 janvier par AA.

Du côté du CoSSAF, la SoPHAU a signé deux communiqués, le premier sur la nécessité d'une recherche libre (24/06), le second sur la défense des libertés académiques et les protections

fonctionnelles (18/10) dans le contexte des élections législatives. Le CoSSAF a été également auditionné quatre fois depuis la fin juillet – à l'Assemblée nationale, puis aux cabinets des ministres de l'EN, de l'ESR et du premier ministre. Ces auditions demandées par le CoSSAF ont eu lieu dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants et des concours de recrutement du premier et second degré. Sylvain Janniard y a porté un point de vue universitaire et en particulier défendu l'opposition de la SoPHAU à la réforme proposée.

Enfin, ce dernier point permet de faire la transition avec l'activité institutionnelle. L'APHG et les quatre associations d'historiens du supérieur ont été auditionnées le 25 septembre dernier par le groupe d'élaboration des projets de programme d'histoire-géographie (GEPP). Missionné par le Conseil supérieur des programmes, ce groupe de travail a sollicité nos expertises respectives sur l'état des savoirs qu'il serait souhaitable d'enseigner aux élèves au vu des programmes actuels (du CE2 jusqu'en 3^e) et dans la perspective de leur renouvellement. On saluera cette initiative, qui témoigne d'une certaine reconnaissance de notre compétence et de l'unicité de la discipline du primaire au supérieur, même s'il est encore trop tôt pour savoir si les remarques, que nous avons fait remonter par la voix d'Isabelle Pernin qui représentait la SoPHAU, seront prises en compte. Ces remarques visent à renforcer la cohérence, l'équilibre et la pertinence des parties du programme existantes dévolues à l'histoire ancienne et à rappeler également l'importance de son maintien véritable, voire de son accroissement dans les programmes du primaire et du secondaire, ce qui n'est pas sans conséquence directe sur nos formations et nos postes dans l'enseignement supérieur. Le contexte n'est évidemment pas étranger à l'inspiration de la table ronde de ce matin.

Déjà évoqué dans les dernières lettres institutionnelles aux adhérents, trois informations méritent d'être rappelées. La première concerne les modifications de périmètre des sections du Comité national de la recherche scientifique. « Mondes anciens et médiévaux » dépend désormais de la 34^e section (et non plus de la 32^e). Nous invitons ceux qui ne l'auraient pas encore fait, qu'ils soient membres d'une UMR comme d'une EA, à demander leur rattachement à la 34^e section du CoNRS avant la date limite. Cette inscription est indispensable pour pouvoir voter lors des élections du CNRS : le renouvellement des sections du CoNRS est en effet prévu en juin 2025 et tous les enseignants chercheurs ont le droit d'y participer, assurant ainsi la représentativité de l'histoire ancienne dans ces instances.

Le deuxième point qui concernait la mise en œuvre de « L'acte II de l'autonomie » (suite de la loi de 2007, relative aux libertés et responsabilités des universités, la LRU) ne paraît plus, dans la situation actuelle, à l'ordre du jour. Le bureau restera cependant attentif et surveillera les développements à venir des prochains ministères. Il en est de même de la réforme de la formation et du recrutement des enseignants des premier et second degrés qui ne semblerait pas voir le jour dans les trois mois prochains comme annoncé par le précédent ministère. Là aussi le Bureau sera attentif et les mêmes causes produisant les mêmes effets, la communauté enseignante et étudiante, syndiquée ou non, saura se mobiliser, comme en mai et juin derniers, pour obtenir une véritable concertation. La position du Bureau n'a de ce point de vue guère varié qui demandait le 8 avril déjà la remise en chantier de la réforme avec une formation disciplinaire approfondie (et non réduite aux 30% proposés par la réforme), un concours du CAPES au minimum à BAC +4, avec un an de préparation et des passerelles pour les étudiants qui auraient entrepris un Master recherche, et enfin un calendrier réaliste permettant aux universités de mettre en application une réforme.

Concernant enfin les postes vacants de maître de conférences et de professeur, pour l'essentiel consécutifs aux départs en retraite et aux promotions, le président voudrait remercier les correspondants qui ont été nombreux cette année à faire remonter les informations en leur possession et qui ont alimenté le tableau présenté par le secrétariat du bureau que le président remercie vivement. L'inquiétude demeure cependant face au nombre croissant de postes qui, avec le départ de toute une génération, restent gelés ou ont tout bonnement disparu. À cela s'ajoutent les incertitudes sur la réduction du budget national prévu pour les universités qui risquerait, dans un contexte de large autonomie des établissements, de mettre nos disciplines à la portion congrue voire parfois d'en faire des variables d'ajustement, selon les priorités affichées par les présidences, ce qui n'est pas admissible dans la perspective d'un enseignement de qualité et cohérent.

Pour conclure ce trop long rapport par une remarque sur la vie courante de notre association, le président note que 220 membres sont à jour de leur cotisation à la fin novembre soit légèrement plus que l'an dernier. Même si nous pouvons collectivement nous en féliciter, MR incite toutefois ceux qui ne l'ont pas encore fait à se mettre en conformité avec nos obligations. Notre trésorier Sylvain Janniard vous présentera un bilan en équilibre mais comme tout équilibre celui-ci reste fragile malgré sa gestion rigoureuse. Comme il y a quelques années, il a dû faire face à des tentatives d'escroquerie visant à ponctionner le compte de la SoPHAU en usant de son numéro de compte, mais grâce à sa diligence et à celle des services bancaires et policiers, celles-ci ont tourné court sans dommage pour l'association. Il faut également continuer à inciter les jeunes collègues récemment élus, à adhérer mais aussi à faire réadhérer les plus anciens qui, pour diverses raisons, se sont éloignés de la SoPHAU.

Il faudra tout à l'heure voter l'adhésion de plusieurs nouveaux membres, ce dont MR se réjouit, ainsi que, conformément aux statuts, à renouveler partiellement le bureau. MR rappelle qu'à cette occasion seuls les membres à jour de leurs cotisations peuvent voter. Toute dernière information, l'adresse gmail du secrétariat ne sera plus active incessamment et la nouvelle adresse de correspondance est désormais : sophau-secretaire@univ-fcomte.fr.

Enfin, MR précise qu'il sort du bureau, son mandat de président prenant fin aujourd'hui et partant à la retraite à la fin de l'année universitaire en cours. MR tient donc à remercier tous les membres des bureaux précédents auxquels il a participé depuis 2019, comme trésorier puis responsable des relations internationales, et en particulier tous les collègues, ici présents ou anciens membres du bureau actuel, qui l'ont très efficacement assisté dans sa tâche de président ces trois dernières années. À tous encore merci.

Le rapport moral du président est soumis à l'approbation de l'assemblée :

Nombre de votants : 77

Pour : 76

Blanc : 1

Le rapport moral du président est approuvé.

La parole est donnée à Sylvain Janniard, trésorier de la SoPHAU.

4. Rapport financier du Trésorier

Le bilan financier de l'année 2024 montre une trésorerie en légère érosion. Au 05/12/2024, l'encours global est de **24 470 €** (contre **26 139 €** en décembre 2023), répartis entre **1 800 € sur le CC BRED** et **22 670 € sur le Livret A BRED**. Le volume important de l'épargne permet, grâce aux intérêts perçus, de couvrir les frais de gestion du compte courant. Il constitue aussi une réserve utile **si le montant des cotisations annuelles devait continuer à pourvoir à peine aux frais engagés régulièrement** par notre Société. Il permet enfin de faire face à des dépenses imprévues, comme ce fut le cas cette année (voir *infra*).

Le nombre de sociétaires à jour de leur cotisation à la date de l'assemblée générale est de **223**, pour un apport total de **7 630 €**, tandis que les dépenses de l'année se sont élevées de façon exceptionnelle à **10 282 €**. Le solde positif du **CC** a été maintenu grâce au reliquat financier de l'année 2023, à un décaissement de **1 500 €** opéré sur le Livret A et à la générosité de nombreux sociétaires, qui ont réglé de façon anticipée leur cotisation 2025¹.

¹ À la date de diffusion de ce PV, le nombre de sociétaires à jour est de 226.

Même si le Trésorier se réjouit du nombre plus élevé de sociétaires à jour de leur cotisation, il rappelle, comme chaque année, que **la régularité des versements** constitue la garantie d'un fonctionnement facilité de la Société, permet l'anticipation des dépenses et limite aussi les courriers de relance. Il invite les sociétaires, et tout particulièrement les correspondants, à diffuser les actions de la Société au sein de leur établissement et à inciter nos collègues, y compris les plus jeunes, à adhérer ou à réadhérer à la SoPHAU. Pour le règlement de la cotisation annuelle, **le virement « permanent »** sur le compte SoPHAU (virement automatique à date anniversaire, annulable à tout moment), demeure la solution la plus simple et la plus pratique pour la gestion de la Trésorerie. Les modalités en sont rappelées sur le vade-mecum du sociétaire, téléchargeable sur le site de la Société (<https://sophau.univ-fcomte.fr/index.php/la-sophau/cotisation>)

Il convient donc dans ces circonstances de **remercier l'ensemble des sociétaires demeurés fidèles** à la SoPHAU, et tout particulièrement les sociétaires qui ont versé des cotisations de soutien (N. Belayche, M. Bonnefond-Coudry, S. Bouffier, J.-M. David, P. Ellinger, C. Feuvrier-Prévotat, C. Grandjean, J.-P. Guilhemmet, V. Huet, P. Le Roux, J.-L. Lamboley, C. Michel d'Annville, G. Tallet, A. Tourraix) ou de membres bienfaiteurs (G. Bouyssou, A. Gonzales, A. Jacquemin, M. Royo, M.-T. Schettino).

Outre **le financement de nos assemblées générales** de juin et de décembre (2 555 €), le principal poste des dépenses de la Société cette année fut **l'aide aux publications**. Il s'agit en premier lieu du versement aux éditions AUSONIUS de la subvention pour publication accordée à l'ouvrage tiré de la thèse de Sophie Hulot, lauréate du **Prix SoPHAU** en 2020 (1 500 €). S'est ajouté le cofinancement exceptionnel du volume *Collections et archives : quelles enquêtes pour l'historien de l'Antiquité ?*, à paraître aux PUFC, et qui porte les Actes d'un colloque de la SoPHAU prévu en décembre 2020, mais finalement annulé en raison de la pandémie (1 800 €). Le financement de **l'activité du Bureau** compte aussi pour une part substantielle des dépenses (2 495 €), ce qui témoigne du dynamisme de ses membres à représenter la Société auprès de ses partenaires (CoSSAF, APLAES, Mommsen-Gesellschaft) et à défendre nos disciplines auprès des tutelles. Enfin, la participation de la SoPHAU aux RDV de l'Histoire à Blois a représenté cette année dans le budget un montant relativement modeste de **558 €**.

Avant de conclure et concernant la gestion du CC BRED, il convient d'informer les sociétaires que, comme en octobre 2020, le compte SoPHAU a fait l'objet entre juillet et septembre 2024 de demandes de prélèvements à caractère frauduleux. Les oppositions nécessaires ont été faites immédiatement auprès de l'organisme bancaire et toutes les sommes ont été récupérées. Ni notre Société ni sa banque ne sont en tort. Il s'agit d'une utilisation abusive de nos coordonnées bancaires. Afin d'éviter à l'avenir la réitération de ces pratiques frauduleuses, le RIB du CC de la Société a été retiré du site de la SoPHAU. Il reste bien entendu à la disposition des sociétaires qui souhaiteraient régler leur cotisation par virement et cela sur simple demande écrite au Trésorier.

Le Trésorier espère que son rapport confortera une nouvelle fois les Sociétaires dans l'intérêt de continuer à donner à la SoPHAU les moyens financiers de son action.

Le rapport financier du trésorier est soumis à l'approbation de l'assemblée :

Nombre de votants : 77

Pour : 76

Blanc : 1

Le rapport financier du trésorier est approuvé.

5. La SoPHAU aux *Rendez-Vous de l'Histoire* de Blois

Rappel est fait de la manifestation organisée par Gaëlle Tallet au titre de la SoPHAU pour les *Rendez-Vous de l'Histoire* 2024 et consacrée au thème : « **Les temps de la ville : rythmes,**

périodicités, historiographies ». La table ronde réunissait Sylvie Crogiez-Pétrequin (professeur d'histoire et d'archéologie romaines, université de Tours), Julien Loiseau (professeur d'histoire du monde islamique médiéval, Aix Marseille université), Joël Cornette (professeur émérite d'histoire moderne, université Paris 8), Alexandre Frondizi (maître de conférences en histoire contemporaine, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et Catherine Saliou (professeur d'histoire romaine, université Paris 8, directrice d'études à l'EPHE) en qualité de modératrice

La SoPHAU déposera une nouvelle « carte blanche » pour la 28^e édition des *Rendez-vous de l'Histoire* qui sera consacrée à « La France ? » et se déroulera du 8 au 11 octobre 2025. Gaëlle Tallet souligne les réticences soulevées par la prochaine thématique. Quittant ses fonctions au sein du bureau, la proposition de la SoPHAU sera assurée par son successeur. La réponse du comité organisateur des RVHB sera connue en mai 2025.

La SoPHAU a été aussi à l'initiative d'une « carte blanche » accordée au réseau Antiquité Avenir en 2024, grâce à Pierre-Olivier Hochard et Cyrielle Landrea : « Peur sur la ville ». Le débat, animé par Cyrielle Landrea (maître de conférences, université Bretagne Sud), a réuni Mathieu Engerbeaud (maître de conférences, Aix-Marseille université), Thibaud Nicolas (docteur, EHESS) et William Pillot (maître de conférences, université d'Angers). Une nouvelle proposition sera présentée au Directoire d'AA par nos deux collègues l'année prochaine.

6. Informations sur les *Nocturnes de l'Histoire* 2025

La septième édition des *Nocturnes de l'Histoire* se déroulera le **mercredi 26 mars 2025**. Manuel Royo, membre du comité de pilotage, annonce une baisse des projets labellisés au titre de cette session (55). Les NDH recueillent toutefois un bon écho auprès des musées, des bibliothèques et des archives départementales. Les étudiants de master et les doctorants répondent positivement aux propositions de collaboration et s'investissent, il faut continuer de faire appel à eux.

Le programme complet de 2025 sera mis en ligne sur le site <https://nocturnesdelhistoire.com/> en février.

7. La SoPHAU et ses partenariats en réseau (Antiquité Avenir, CoSSAF)

Antiquité Avenir n'a pas de candidat à la présidence pour la troisième année consécutive mais le Directoire fonctionne très bien et même plus sereinement depuis que les échanges sont moins personnalisés. Comme chaque année, le Directoire a été renouvelé en novembre dernier et siègent au titre de la SoPHAU pour l'année 2025 : à la trésorerie, Sylvie Pittia (titulaire) et Cyrielle Landrea (suppléante) ; au secrétariat des États généraux de l'Antiquité, Mathieu Engerbeaud (titulaire) et Annie Sartre-Fauriat (suppléante) ; à la responsabilité des *Rendez-vous de l'Histoire* à Blois, Cyrielle Landrea, et à celle des *Journées de l'Histoire de l'Institut du Monde arabe*, Annie Sartre-Fauriat. L'AG annuelle s'est déroulée le 23 novembre.

Sylvain Janniard (SJ) prend la parole pour évoquer l'activité du CoSSAF. SJ, déjà membre du Bureau, sera trésorier à partir du 1^{er} janvier. Un communiqué sur la nécessité d'une recherche libre (24/06) a été fait dans le contexte des élections législatives. Un autre communiqué a été publié le 18 octobre sur la défense des libertés académiques et les protections fonctionnelles. SJ précise qu'il existe une page spécifique consacrée aux libertés académiques sur le site internet du CoSSAF afin de faire remonter tout ce qui relève de l'atteinte à ces libertés. Une commission a également été mise en place. Il est nécessaire d'agir sur les tutelles pour que toutes et tous puissent bénéficier des protections fonctionnelles.

La commission enseignement du CoSSAF a été auditionnée à plusieurs reprises : par la mission d'information de l'Assemblée Nationale « sur le recrutement et la formation du personnel

enseignant dans les collèges et lycées publics » (30/07), par M. Frédéric Rousseaux, conseiller formation au cabinet de Sylvie Retailleau (20/06), par M. Olivier Salerno, conseiller budgétaire et RH, et par Mme Nathalie Alcindor, conseillère pédagogie au cabinet d'Anne Genetet (19/11), par M. Richard Laganier et Mme Cécile Laloux, conseillers éducation et ESR au cabinet de Michel Barnier (19/11). Au cours de ces auditions, SJ a porté les positions défendues par la SoPHAU sur la formation des enseignants du secondaire.

SJ rappelle également à l'assemblée que le congrès 2024 du Collège a eu lieu à Paris, les 1^{er} et 2 février au musée du Quai Branly Jacques Chirac. Le thème de la journée scientifique du congrès portait sur les « Migrations – Interactions – Échanges et mobilités ». Le CoSSAF prépare actuellement le Congrès 2025 à Montpellier (3-4 février 2025, université de Montpellier). Le thème retenu est : « Sciences, responsabilité et engagement : quelles stratégies pour compter dans l'action publique ? ». Enfin, SJ communique des informations sur l'enquête en cours sur l'état de l'ESR, quatre ans après la LPR. Le lien pour répondre à l'enquête a été communiqué via la liste de diffusion socsavantes le 23/11.

8. Postes d'enseignant-chercheur et de chercheur : bilan de la campagne de recrutement 2024 et informations sur les prévisions de postes en 2025

La campagne 2024 a permis de recruter 11 maîtres de conférences et 6 professeurs des universités (dont deux par repyramidage).

Maîtres de conférences :

- Besançon, Histoire de l'art et archéologie, mondes gréco-romains : Dora d'Auria
- Bordeaux INSPE, Histoire ancienne : Paul Cournarie
- Montpellier, Archéologie et Histoire de l'art des mondes grecs : Adrien Delahaye
- Lille, Protohistoire européenne : Mafalda Roscio
- Rennes, Histoire grecque : Alexandre Vlamos
- Strasbourg, Histoire ancienne : Paul Ernst
- Nanterre, Histoire grecque : Julien Faguer
- Nanterre, Histoire romaine : Maureen Attali
- Nanterre, Histoire de l'art et archéologie : Giulia De Palma
- Sorbonne université, Égyptologie : Félix Relats Montserrat
- Sorbonne université, Histoire romaine : Maxime Petitjean

Professeurs des universités :

- Amiens, Histoire et Archéologie grecques (repyramidage) : Michela Costanzi
- Grenoble, Histoire grecque : Isabelle Pernin
- Limoges, Histoire ancienne : Clara Berrendonner
- Lyon 2, Histoire romaine : Alexandre Vincent
- Pau, Histoire romaine (repyramidage) : Laurent Callegarin
- Tours, Histoire grecque : Airton Pollini

Avec les précautions indispensables, le bureau communique des informations sur les postes d'enseignant-chercheur susceptibles d'être ouverts au recrutement en 2025 sous réserve de validation (le processus est en cours et les intitulés sont indicatifs). La liste a été établie d'après les informations fournies par les correspondants et les collègues présents à l'assemblée générale, elle n'est peut-être pas complète. En outre, il est rappelé que **cette liste ne doit pas être diffusée sur les réseaux sociaux.**

Quatre postes de **maître de conférences** prévus au printemps 2025 et à confirmer :

- Le Mans : Archéologie du monde romain
- Limoges : Histoire grecque
- Nanterre : Histoire grecque
- Paris 1 Panthéon-Sorbonne : Histoire romaine

Six postes de **professeurs des universités** prévus au printemps 2025 et à confirmer :

- Aix-Marseille : Histoire romaine
- Besançon : Histoire grecque
- Montpellier : Égyptologie
- Nice : Histoire et archéologie grecques
- Paris Cité : Histoire romaine
- Sorbonne université : Histoire romaine

Les correspondants ont également mentionné des postes gelés ou non obtenus : Lyon 2 et Reims (MCF) ; Sorbonne-Paris-Nord et Le Mans Université (PU).

Concernant les postes CNRS en Section 32 « Mondes anciens et médiévaux », ils n'étaient pas connus au moment de l'AG, la publication étant prévue le 9 décembre². Il sera possible de s'inscrire du 9 décembre au 8 janvier 2025 à 13h.

9. Point sur les projets de réforme en cours : « acte II de l'autonomie des universités », concours de recrutement dans l'enseignement secondaire

Compte tenu de la situation politique, la réforme de l'autonomie des universités est suspendue. Cependant, l'inertie des cabinets ministériels laisse penser que la réforme reviendra rapidement à l'ordre du jour. Le projet viserait à développer les établissements publics expérimentaux (EPE) et à généraliser l'autonomie dans les principaux domaines : institutions, formations, finances, recrutement et gestion des carrières des personnels. Sylvain Janniard rappelle quelques risques liés à la situation budgétaire déprimée des universités : l'augmentation des frais d'inscription, gel de la campagne d'emploi, diminution de l'offre de formation.

La discussion porte ensuite sur l'expérimentation par des établissements « pilotes » en 2024-2025. Hélène Aurigny prend la parole pour Aix-Marseille qui fait partie de ces établissements « pilotes » pour « l'acte II de l'autonomie ». Les réponses données sont vagues. Il existe des groupes de travail sans organisations syndicales pour demander des mesures dérogatoires à la réglementation nationale. Le risque est d'avoir un assèchement des recrutements, probablement aucun poste en 2026. Au contraire, les mesures dérogatoires pourraient se multiplier avec des chaires de professeur junior (CPJ). Airton Pollini mentionne la situation d'un autre de ces établissements : Mulhouse. Le constat est similaire, le président de l'université présentant le second acte de l'autonomie comme un grand avantage.

² Les postes, publiés pour la section 32 « Mondes anciens et médiévaux » au *Journal officiel* après l'AG le 10 décembre 2024, sont :

N° 32/02 : 4 chargés de recherche de classe normale, dont prioritairement :

- 1 chargé de recherche de classe normale sur le thème « Archéologie et histoire de l'Europe du nord et du nord-ouest médiévale » ;
- 1 chargé de recherche de classe normale sur le thème « Crises, mutations, résilience des sociétés antiques (Méditerranée, Proche et Moyen-Orient) ».

N° 32/01 : 6 directeurs de recherche de 2e classe.

Attention, les modifications des sections du CoNRS, par lesquelles l'actuelle section 32 deviendra section 34, ne seront pas encore entrées en vigueur pour le concours 2025. Il convient donc pour ce concours de se référer au découpage actuel (section 32 « Mondes anciens et médiévaux »).

L'attention porte ensuite sur la formation des enseignants et la réforme des concours du premier et du second degrés. Même si la réforme est suspendue pour l'instant, il est nécessaire de relancer la mobilisation des collègues des différentes disciplines pour faire échouer le projet. Sylvain Janniard prend la parole au titre de sa participation au CoSSAF et précise que le MESRI n'a jamais donné suite aux demandes de consultation du CoSSAF. Le ministère semble hors-jeu. Même si la situation politique est incertaine, les gouvernants tiennent à la réforme et le calendrier de publication des textes était fixé à janvier 2025. L'attention porte surtout sur la réforme de la formation du premier degré et la licence premier degré. Le CAPES est secondaire pour eux.

Le choc d'attractivité vanté tenait en partie à la rémunération des M1 après un concours placé en fin de L3. Cette réforme a échoué cet été à cause du coût budgétaire (600 millions d'euros). Le projet actuel pourrait être de faire un concours en deux temps avec des épreuves d'admissibilité en L3 et des oraux d'admission en fin de M1. Les étudiants n'auraient donc pas le statut de fonctionnaire stagiaire en M1 et seraient seulement bénéficiaires de l'admissibilité d'un concours, avec simple gratification au cours de leur période de stage. L'Inspection générale devrait s'occuper des épreuves et l'épreuve d'admission pourrait être pilotée par ce qui va remplacer les INSPE. SJ a constaté chez ses interlocuteurs au cours des auditions ministérielles un mépris profond pour les universitaires ; il n'est absolument pas tenu compte des difficultés pour les universités à mettre en place une telle réforme ni des effets possibles de cette dernière sur l'offre de formation en licence ; il est supposé qu'un peu d'argent donné pour mettre en place des modules complémentaires de préparation au concours au licence suffira pour satisfaire les universitaires. La discussion semblait impossible pour la place du concours en L3. Cependant, ils étaient prêts à négocier la part du disciplinaire et celle du stage en M1. C'était la situation à la mi-novembre avec une réforme héritée du précédent cabinet ministériel et qui selon toute probabilité sera repassée au prochain cabinet.

10. Nouvelles adhésions

L'assemblée est amenée à voter sur les demandes d'adhésion de six doctorants et quatre docteurs non-titulaires de l'enseignement supérieur.

Les six doctorants sont :

- **Valentine Barthélémy** (agrégée de Lettres classiques, doctorante contractuelle Aix-Marseille Université/EFR). Sa thèse, commencée en 2024, porte sur *Les populaires de la République romaine : figures, pratiques et représentations*, sous la co-direction de Julien Dubouloz (Aix-Marseille) et Sylvie Pittia (Paris 1 Panthéon-Sorbonne).
- **Thierry Fouquet** (doctorant non contractuel). Sa thèse, commencée en 2024, porte sur *La mobilité des fortunes aux périodes syllanienne et post-syllanienne (92-60 av. J.-C.)*, sous la direction de Sylvie Pittia (Paris 1 Panthéon-Sorbonne).
- **Elliott Lairie** (doctorant non contractuel, chargé de TD à l'université de Lille). Sa thèse, commencée en 2023, porte sur *Genre et pouvoir(s) dans les sociétés de haute Mésopotamie et d'Anatolie au début du II^e millénaire avant notre ère*, sous la direction de Denis Lacambre (Lille) et Cécile Michel (CNRS).
- **Baptiste Marque** (doctorant non contractuel, chargé d'enseignement à l'Université Polytechnique des Hauts-de-France de Valenciennes). Sa thèse, commencée en 2022, porte sur *NOUS ET LES MOTS. Les dimensions pédagogiques des oralités dans les dialogues antiques et leurs perspectives contemporaines*, sous la direction de François Lefèvre (Sorbonne Université).
- **Morgane Pique** (doctorante contractuelle à l'Université de Lille). Sa thèse, commencée en 2022, porte sur *Les marchands à l'époque paléo-babylonienne (2002 - 1595 av. n. è.)*, sous la direction de Denis Lacambre (Lille).

SOCIÉTÉ DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ANCIENNE DE L'UNIVERSITÉ

- **Audrey Vasselin** (ATER à l'université Bretagne Sud). Sa thèse, commencée en 2016, porte sur *Les cultes d'Athéna en Attique du V^e s. av. J.-C. au II^e s. ap. J.-C.*, sous la direction de Violaine Sébillotte Cuchet (Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

Les quatre docteurs sont :

- **Pierre Bourieau**, agrégé d'Histoire, est enseignant dans le secondaire. Il a soutenu une thèse en histoire grecque en 2022 sous la direction de Catherine Grandjean (université de Tours) : *Philippe V, roi des Macédoniens (221-179 a.C.). Étude numismatique et historique.*
- **Chloé Chaigneau**, agrégée d'Histoire, est actuellement membre de l'École française de Rome. Elle a soutenu une thèse en Archéologie en 2023 sous la direction de Francis Prost (Paris 1 Panthéon-Sorbonne) : *Alphita : production, distribution et consommation de la farine dans les cités grecques de Sicile, VIII^e – II^e av. J.-C.*
- **Axel Néau** est chargé d'enseignement à l'université Montpellier 3. Il a soutenu une thèse en histoire grecque en 2024 sous la direction de Christophe Chandezon (Montpellier) et Véronique Chankowski (Lyon 2, EFA) : *Délos, île-monde : analyse des réseaux déliens (314-milieu du I^{er} s. av. n. è.).*
- **Anissa Yelles** est MCF contractuelle à l'Institut catholique de Paris. Elle a soutenu une thèse en Archéologie en 2017 sous la direction d'Alain Schnapp (Paris 1 Panthéon-Sorbonne) : *Reproduire les ruines au XIX^e siècle. Pour une approche comparative de la représentation photographique des sites archéologiques en Méditerranée. L'exemple de l'Algérie et de l'Italie.*

Les demandes d'adhésion sont soumises à l'approbation des adhérents grâce à un vote.

Nombre de votants : 75

Pour : 75

Les nouvelles adhésions sont approuvées à l'unanimité.

11. Renouvellement partiel du bureau

Sont sortants (3) : Laurence Mercuri, Manuel Royo, Gaëlle Tallet.

Sont candidats (5) : Nathalie Barrandon, Maria Paola Castiglioni, Mathieu Engerbeaud, Paul Ernst, Laurence Mercuri.

Chaque candidat se présente brièvement et les candidatures sont soumises à l'approbation de l'assemblée.

Nombre de votants : 74

Bulletins blancs : 4

Nombre de votes favorables :

- Nathalie Barrandon : 64
- Maria Paola Castiglioni : 59
- Mathieu Engerbeaud : 70
- Paul Ernst : 65
- Laurence Mercuri : 69

Nathalie Barrandon, Maria Paola Castiglioni, Mathieu Engerbeaud, Paul Ernst et Laurence Mercuri sont déclarés élus.

12. Questions diverses

Airton Pollini fait part à l'assemblée générale de la procédure liée au changement de section du CNRS (dorénavant la 34^e). Pour les UMR, la procédure est en cours. Pour les anciennes équipes d'accueil, la procédure sera possible à partir de février.

Le Bureau profite ensuite des questions diverses pour mentionner plusieurs informations. Les postes aux concours de recrutement du second degré sont maintenant connus pour la session 2025. 645 postes (+7 à affectation locale à Mayotte) sont ouverts pour le CAPES externe d'Histoire-Géographie (+25 par rapport à 2024). 105 postes sont proposés à l'Agrégation externe d'Histoire (+3 par rapport à 2024).

Le Bureau souhaite informer l'assemblée que le prochain colloque de printemps consacré à la nouvelle question d'histoire grecque pour l'Agrégation externe d'Histoire aura lieu à Dijon les 13 et 14 juin 2025. Enfin, les différentes adresses de la SoPHAU sont rappelées :

- pour écrire à la trésorerie : sylvain.janniard@univ-tours.fr, sophau-secretariat@univ-fcomte.fr ;
- pour la diffusion des annonces scientifiques : annonces.sophau@gmail.com ;
- pour l'annonce des thèses et les HDR soutenues dans l'annuaire SoPHAU dédié : thesessophau@gmail.com ;
- et pour le secrétariat en général, il faut dorénavant écrire à : sophau-secretariat@univ-fcomte.fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.

Fait à Paris, le 13 décembre 2024

La Présidente de la SoPHAU,
Laurence Mercuri



La Secrétaire de la SoPHAU,
Cyrielle Landrea



SOCIÉTÉ DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ANCIENNE DE L'UNIVERSITÉ

Le nouveau bureau se réunit ensuite et procède à l'élection de la présidence, en l'absence de Maria Paola Castiglioni et Caroline Michel d'Annville. Paul Ernst est présent par visio-conférence.

Laurence Mercuri est élue présidente pour la durée statutaire de 3 années (9 votants ; 1 NPPV, 8 suffrages exprimés, 8 voix pour).

Composition du BUREAU de la SoPHAU

Présidente de la SoPHAU : Laurence MERCURI

Secrétaire de la SoPHAU : Cyrielle LANDREA

Trésorier de la SoPHAU : Sylvain JANNIARD

Autres membres du bureau : Nathalie BARRANDON (vice-présidente)
Maria Paola CASTIGLIONI
Mathieu ENGERBEAUD
Paul ERNST
Caroline MICHEL D'ANNOVILLE (vice-présidente)
Isabelle PERNIN (vice-présidente)
Clément SARRAZANAS.

Fait à Paris, ce 13 décembre 2024,

La Présidente de la SoPHAU,
Laurence Mercuri



La Secrétaire de la SoPHAU,
Cyrielle Landrea

